

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos le mardi 16 juin 2020 à 8 h 15 par audioconférence et publiée, conformément au décret 2020-029 du gouvernement du Québec daté du 26 avril 2020.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ABSENT :

Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
----------------------------	------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h 27)

Le contenu audio de la présente séance sera publié sur le site Internet de la ville de Neuville en vertu du décret 2020-029 du 26 avril 2020 du gouvernement du Québec.

Tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance et consenti unanimement à ce que soient discutés et traités les sujets suivants :

20-06-141 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi du contrat pour la construction du pavillon d'accueil au marais Léon-Provancher
3. Embauche du personnel pour la programmation estivale 2020
4. Embauche d'un préposé à l'entretien des terrains de tennis
1. Octroi du mandat pour une étude de faisabilité visant la transformation du stationnement de la bibliothèque et du Vieux Presbytère
2. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON D'ACCUEIL AU MARAIS-LÉON-PROVANCHER**

20-06-142 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville s'est portée acquéreuse d'un lot dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher à la suite d'une entente de gestion avec la Société Provancher ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à la construction d'un pavillon d'accueil pour les usagers de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres public pour le projet de construction d'un pavillon d'accueil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a obtenu une subvention de 350 000 \$ du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* ;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont déposé des propositions de service pour la construction du pavillon d'accueil du Marais-Léon-Provancher ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions ont fait l'objet d'une analyse par le directeur des travaux publics et de la firme d'architecture Patriarche ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission est l'entreprise Alain M&M Itée.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil octroie le contrat pour les travaux de construction du pavillon d'accueil de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher à l'entreprise Alain M&M Itée pour un montant de 608 215.45 \$, taxes incluses.

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 08030 722 « Pavillon Marais Léon-Provancher ».

QUE 80 % de ce projet soit financé par la subvention du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le solde de 20 % soit pris au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2020**

20-06-143 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a annoncé la tenue d'une programmation estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'animateurs pour cette programmation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a entrepris un processus de sélection afin de procéder à l'embauche de l'équipe d'animateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires des animateurs et animatrices sont établis conformément à la politique salariale en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte l'embauche du personnel de la programmation estivale tel que présenté ci-dessous ;

Coordonnatrice : Rosalie Garneau
Animatrice en chef : Kim Bédard

Animateurs de groupe : Laurie Brière, Audréanne Dumont, Marillon Girard, Marlyse Hummel, Marie-Pier Laflamme, Nathan Lajoie, Gabrielle Lopez, Ozalic Picard, Mathilde Thiberj, Emmy Garneau, Mathys Labrecque, Amélie Martin, Héloïse Picard, Rosalie Savard, Marie-Fleur Jean.

QUE les salaires soient établis selon la politique salariale en vigueur des employés municipaux pour les postes habituels du camp de jour.

QUE le conseil souhaite la bienvenue à tout le personnel de la programmation estivale 2020 au sein de la ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS

20-06-144 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite embaucher un préposé à l'entretien des terrains de tennis ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour ce poste sont d'environ 2h par jour à raison de 5 à 7 jours par semaine, du mois de juin au mois de septembre ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte l'embauche de Laurent Morasse au poste étudiant de préposé à l'entretien des terrains de tennis.

QUE le salaire soit établi selon la politique salariale en vigueur des employés municipaux pour les postes étudiants.

QUE le conseil souhaite la bienvenue à M. Laurent Morasse au sein de la ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. OCTROI DU MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ VISANT LA TRANSFORMATION DU STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU VIEUX PRESBYTÈRE

20-06-145 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite procéder à la réfection du stationnement de la bibliothèque Félicité-Angers et du Vieux Presbytère ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire transformer le stationnement de la bibliothèque Félicité-Angers et du Vieux Presbytère en stationnement écoresponsable ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité est une étape nécessaire dans le processus de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a obtenu une subvention de 175 000 \$ au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde le mandat de l'étude de faisabilité pour la transformation du stationnement de la bibliothèque Félicité-Angers et du Vieux Presbytère à l'entreprise Les Ateliers Ublo pour un montant de 55 029.91 \$ (taxes incluses).

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 07011 723 « *Stationnement écoresponsable* » et financée à 50 % par la subvention du Fonds municipal vert de la Fédération Canadienne des Municipalités et la contribution de la Ville soit financée par le surplus accumulé non affecté jusqu'à un maximum de 50 % des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 31.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière